

Paris, le 19 février 2024

Communiqué de presse

Simplification de la vie des entreprises : l'Ordre des experts-comptables salue la remise du rapport parlementaire et appelle à l'action

Alors que les parlementaires viennent de présenter au Gouvernement 14 propositions pour simplifier la vie des entreprises, Cécile de Saint Michel, présidente du Conseil national de l'ordre des experts-comptables, salue une première étape et se réjouit que leur rapport reprenne certaines des 36 propositions formulées en ce sens par l'Ordre dans le cadre de la consultation nationale lancée par Bruno Le Maire.

Le Conseil national de l'ordre des experts-comptables (CNOEC) se félicite de la remise du rapport parlementaire conduit sous la direction du député Louis Margueritte. Ce rapport, embrassant 14 propositions concrètes pour simplifier la vie des entreprises, est une première étape décisive vers la simplification du quotidien des chefs d'entreprise.

Dans le cadre de la consultation publique sur le projet de loi Simplification/Pacte II lancé par Bercy, le Conseil de l'ordre des experts-comptables a répondu à l'appel lancé par Bruno Le Maire devant la profession lors de sa venue au Congrès annuel de l'Ordre à Montpellier et a formulé 36 propositions concrètes destinées à faciliter la vie des entreprises et à renforcer leur compétitivité. Cécile de Saint Michel se réjouit que le rapport parlementaire reprenne un certain nombre d'idées et de principes portés et défendus par la profession depuis longtemps.

"C'est le signe que notre contribution est essentielle et que notre profession est entendue. Ce rapport est une première étape essentielle et nous restons attentifs quant aux suites qui lui seront données", affirme Cécile de Saint Michel. "Parce que les attentes sont fortes, j'appelle le Gouvernement à agir vite et fort pour enrayer cette tendance à la complexification toujours plus forte de notre économie et la prolifération des normes, des obligations et des contraintes qui pèsent sur les entreprises et sur notre économie."

En tant que conseillers privilégiés des chefs d'entreprise, les experts-comptables sont des interlocuteurs clés et légitimes pour proposer des mesures pragmatiques, efficaces et réalisables afin d'alléger les contraintes administratives. Le dialogue fructueux initié par Cécile de Saint Michel avec les pouvoirs publics est indispensable pour construire un environnement économique favorable au développement de nos TPE-PME sur l'ensemble du territoire.

L'Ordre des experts-comptables se dit prêt à continuer d'apporter son expertise et ses propositions pendant toute la durée du processus législatif, à l'Assemblée Nationale comme au Sénat.

À propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 22 000 professionnels, 170 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion et le développement de la profession française d'expert-comptable.

Contact presse

Julienne BOURDET

Agence Format

julienne.bourdet@agenceformat.com

06 09 88 97 70